



Aux offices de l'état civil

A retourner dûment rempli à l'autorité cantonale de surveillance de l'état civil

Questionnaire

relatif au postulat Vermot-Mangold / Retard dans le traitement des naissances

1. Nombre de naissances

1.1 Combien de naissances traitez-vous chaque année en moyenne dans votre arrondissement de l'état civil?

.

1.2 Combien de naissances n'ont pas encore été traitées dans votre arrondissement de l'état civil au 1^{er} octobre 2007 (jour de référence) parce que les documents nécessaires à l'**identification des parents** ou à la **constatation de l'identité de la mère** manquent?

. Ce chiffre correspond à % des naissances traitées en moyenne dans votre arrondissement de l'état civil.

2. Données personnelles de la mère

2.1 Identité de la mère

2.1.1 Dans combien de cas des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2, l'**identité de la mère** n'est pas prouvée?

. Ce chiffre correspond à % des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2.

2.2 Etat civil de la mère

2.2.1 Dans combien de cas des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2, l'identité **de la mère** est prouvée **mais pas l'état civil**?

. Ce chiffre correspond à % des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2.

2.3 Nationalité de la mère

2.3.1 De quels **Etats** sont **prétendument** originaires les mères qui - au jour de référence, au sens du chiffre 1.2 - ne peuvent suffisamment prouver leur identité ou leur état civil juridiquement?

Nommez les trois Etats les plus fréquemment cités.

a)

b)

c)

2.4 Art. 41 et art. 42 CC

2.4.1 Dans combien de cas des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2, selon votre expérience, les données non litigieuses de la mère seront prouvées conformément à l'**art. 41 CC**?

Dans environ % des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2.

2.4.2 Dans combien de cas des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2, selon votre expérience, une demande au juge de rectifier les données litigieuses de la mère sera faite conformément à l'**art. 42 CC**?

Dans environ % des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2.

3. Données personnelles du père

3.1 Identité du père

3.1.1 Dans combien de cas des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2, l'**identité du père** n'est pas prouvée?

. Ce chiffre correspond à % des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2.

3.2 Nationalité du père

3.2.1 De quels **Etats** sont **prétendument** originaires les pères qui - au jour de référence, au sens du chiffre 1.2 - ne peuvent suffisamment prouver leur identité ou leur état civil juridiquement?

Nommez les trois Etats les plus fréquemment cités.

a)

b)

c)

3.3 Art. 41 et art. 42 CC

3.3.1 Dans combien de cas des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2, selon votre expérience, les données non litigieuses du père seront prouvées conformément à l'**art. 41 CC**?

Dans environ % des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1er octobre 2007 au sens du chiffre 1.2.

3.3.2 Dans combien de cas des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2, selon votre expérience, une demande au juge de rectifier les données litigieuses du père sera faite conformément à l'**art. 42 CC**?

Dans environ % des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1er octobre 2007 au sens du chiffre 1.2.

4. Obligation de collaborer des personnes concernées conformément à l'art. 16 al. 5 OEC

4.1 Dans combien de cas les naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2, ne peuvent être enregistrées car la mère ou/et le père ne collabore pas de manière appropriée?

 . Ce chiffre correspond à % des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1er octobre 2007 au sens du chiffre 1.2.

Remarques complémentaires quant à la collaboration des personnes concernées:

5. Durée et type de traitement

5.1 Dans combien de temps en moyenne l'enregistrement des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007, au sens du chiffre 1.2, pourra être effectué?

Ne cochez qu'une case svp.

- a) 1 – 3 mois:
- b) 3 – 6 mois:
- c) 6 – 9 mois:
- d) plus de 9 mois:

5.2 Quelles sont les raisons, autres que celles liées à un problème de documents manquants, qui retardent également le traitement d'une naissance (p.ex. problème en relation à l'attribution des prénoms)?

6. Recours / Réclamations

6.1 Avez-vous déjà eu des parents concernés ou des autorités qui ont fait recours au sens de l'art. 90 al. 1 OEC?

- a) oui: _____, dans _____ % des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2.
- b) non: _____.

6.2 Avez-vous déjà reçu des réclamations des parents concernés ou des autorités en raison de la longue durée de la procédure?

- a) oui: _____, dans _____ % des naissances qui n'ont pas encore été traitées au 1^{er} octobre 2007 au sens du chiffre 1.2.
- b) non: _____.